

RAPPORT D'ACTIVITES 2009



« là où la défense n'a plus la parole »

France

www.avocatssansfrontieres-france.org



Le mot du Président

« Avocats Sans Frontières France a le plaisir de vous présenter le rapport de ses activités pour l'année 2009.

Elles ont été en constant développement grâce notamment à l'obtention de nouveaux financements pour nos projets en Asie, au Cambodge puis au Laos, et en Afrique, au Nigeria sur la Lutte Contre la Torture et plus récemment Contre la Peine de Mort, avec le concours de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne.

Enfin, le projet de mise en *Réseau des Avocats Sans Frontières* existants, leur renforcement et le développement du Mouvement a été lancé avec le soutien de nos confrères de Clifford Chance.

Avec nos projets Observatoire International des Avocats et Réseaux d'Afrique de l'Ouest et Centrale, c'est un nouvel horizon que nous avons ouvert, en liant, renforçant et démultipliant les acteurs quotidiens de la défense des droits de l'Homme que sont les avocats et tous les praticiens du droit.

Tous nos remerciements et encouragements à ceux, toujours plus nombreux, qui participent à nos actions ou les soutiennent. >>

François CANTIER, Président fondateur d'Avocats Sans Frontières France



AVOCATS SANS FRONTIERES

France

a Li ai la défense n'a plus la parte "

SOMMAIRE

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE	5
L'association Situation financière	6 8
Les soutiens	9
LES PROJETS MENES EN 2009	11
Au Nigeria	12
En Afrique Francophone	14
Au Mali	16
Au Cambodge	18
Développement du Réseau ASF L'Observatoire International des Avocats	22 24
Action d'urgence menée en Mongolie	26
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE	28
Programme des formations	30
Calendrier 2010	31
LES PROJETS A VENIR	32
Au Cameroun	34
Au Laos	35
AU-DELÀ DU TERRAIN	36
Les événements forts de 2009	38
Les événements en 2010	38

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

L'ASSOCIATION

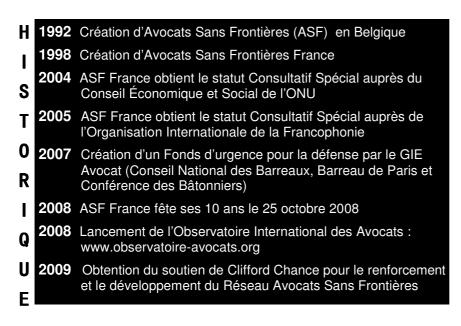
Apporter aux plus faibles la protection du droit, en s'appuyant sur les principes de :

- La présomption d'innocence
- Le droit pour tous d'être défendus par un avocat libre et indépendant
- Le droit pour tous à un procès équitable



Avocats Sans Frontières France, organisation de solidarité internationale, a pour mandat de :

- Contribuer au respect effectif des droits de l'Homme, universellement reconnus, en assurant la défense d'accusés ou de victimes
- Œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration ou la restauration de l'Etat de droit
- Agir contre l'impunité en garantissant la tenue de procès équitables
- Assurer la protection et la défense des avocats et défenseurs des droits de l'Homme menacés en raison de leur activité professionnelle
- Promouvoir l'accès au droit et à la justice pour tous les citoyens





DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE D'UNE JUSTICE SANS FRONTIERES

Près de 1000 personnes ont à ce jour pris une adhésion au sein d'ASF France. Chaque année ce sont plus de 100 d'entre elles qui apportent bénévolement leur aide et savoir-faire à l'association; soit près de 20.000 heures de travail par an.

David Apelbaum, Catherine Ardonceau, Anna Barnett Blum, Evelyne Boileau Brandomir, Roger Bongoto, Zolika Bouabdallah, Alice Boullier de Branche, Sabah Boumesla, Julien Brun, Philippe Canonne, François Cantier, Marie Jose Cantier-Herrmann, Mechtilde Carlier, Sarah Casey, Bénédicte Chesnelong, Michelle Cumming, Allegra Currer, Laurence Debordeaux, Pierre-Fréderic Degon, Annie Delahaie, Laure Desforges, Emilie Devaucresson, Walter Dickinson, Ferdinand Djammen Nzepa, Nicole Dumas, Gérard Dupuy, Isabelle Durand, Marie-Dominique Flouzat Auba, Françoise Gautry, Martine Gauvreau, Léon Geledan, Philippe Gomis, Pierre Gromnicki, Loïc Guerin, Angela Guinaudie, Clémence Herault-Delanoe, Martine Jacquin, Brahima Koné, Marianne Lagrue, Marie-Line Letousey, Charlotte Levy, David Levy, Sonia Iods, Daniel Losq, Catherine Mabille, Sally-Anne Mc Mahon, Jacques Maisonneuve, Jean-Sébastien Mariez, Christine Martineau, Françoise Mathe, Valia Morgenbesser, Philippe Moriceau, Hugo Moudiki Jombwe, Nathalie Muller, Henri Nayral de Puybusque, Barnabé Nekui, Baidy Niane, Jean-Claude Nicod, Lionel Njeukam, Cécile Ostier, Haïba Ouaissi, Cécile Paillard, Ivan Paneff, Jean-Charles Papin, Eléonore Peiffer Devonec, Charlotte Perdrix, Elisabeth Petitjean, Alix Phiquepal d'Arusmont, Marie-Pierre Poulain, Elisabeth Rabesandratana, Tiana Rambatomanga, François Roger, Patricia Scott Jullien, Emilie Sevestre, Ghislaine Seze, Justine Souchay, Michèle Stern, Fabienne Trusses Naprous, Honore Yana,...

Membres du bureau

Président : François Cantier Trésorière : Fabienne Trusses-

Naprous

Secrétaire : Gérard Dupuy

Membres du Conseil d'Administration élus en octobre 2009

Roger Bongoto **PhilippeCanonne** François Cantier Annie Delahaie Laure Desforges Ferdinand Djamen nzepa Nicole Dumas Gérard Dupuy Françoise Gautry Martine Jacquin Catherine Mabille Jacques Maisonneuve Jean Sebastien Mariez Christine Martineau Francoise Mathe Philippe Moriceau Nathalie Muller Jean Claude Nicod Ivan Paneff Elisabeth Rabesandratana François Roger Ghislaine Seze Michèle Stern

Fabienne Trusses-Naprous

Equipe du siège

Directeur:

Hugo Moudiki Jombwe direction@avocatssansfrontieres-france.org

Gestionnaire financier:

Alexandre Croiziers de Lacvivier finances@avocatssansfrontieres-france.org

Responsable communication:

Elodie Herisson

communication@avocatssansfrontieres-france.org

Assistante de Direction :

Emeline Bardon

secretariat@avocatssansfrontieres-france.org

En charge des formations :

formations@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice des projets Afrique :

Marielle Breuil

afrique@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice des projets Asie :

Séverine Lacroix

asie@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice de l'Observatoire Interna-

tional des Avocats :

Mounia Ben Hammou

observatoire@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice du Réseau Avocats Sans

Frontières:

Anne Lutun

reseauasf@avocatssansfrontieres-france.org

Webmaster:

Jérémie COQUIN

webmaster@avocatssansfrontieres-france.org

Stagiaires

L'association tient a remercier les stagiaires qui ont travaillé aux côtés des salariés et bénévoles d'ASF France au cours de l'année 2009.

Delphine d'Allivy Kelly Fousseny Berthe Céline Caru Jasmine Crozier Sophie Desgranges Hombeline Dulière Laurentine Insonere Antoine Lombart Amanda Lebordais Chloé Maisonneuve Benoit Maraval Quentin Moutous Annabelle Pelmier Benjamin Priels Laetitia Rateau



L'équipe du siège dans les locaux au 8 rue du Prieuré 31000 Toulouse, novembre 2009.

SITUATION FINANCIERE

Analyse des ressources

Les actions d'ASF France sont financées majoritairement par les bailleurs de fonds institutionnels, ce qui représente 84,14 % des produits d'exploitation de l'association.

Dans ce contexte, le principal bailleur de fonds est l'Etat français à travers ses ministères, ambassades et collectivités territoriales. Le pourcentage de participation est de 47,89 %.

Viennent en second les organisations internationales et privées telles que l'Organisation Internationale de la Francophonie, les barreaux français et les fondations qui contribuent à hauteur de 23,34 % dans les produits d'ASF France.

La Commission Européenne, à travers différents mécanismes d'appels à propositions, a financé les actions de l'association pour 12,91 % des ressources.

Les produits d'exploitation complémentaires proviennent des dons, cotisations et prestations de formattions de l'association. Le cumul de ces 3 actions représente 15,86 % des ressources de l'association pour l'année 2009.

Analyse des Dépenses

Au cours de l'exercice 2009, les principaux axes d'interventions de l'association on été le Cambodge (33,83%) et l'Afrique (22,27 %).

Les actions menées en Asie pour 2009 correspondent aux formations délivrées auprès de l'école des jeunes avocats cambodgiens ainsi que la participation active au procès des Khmers rouges devant les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens.

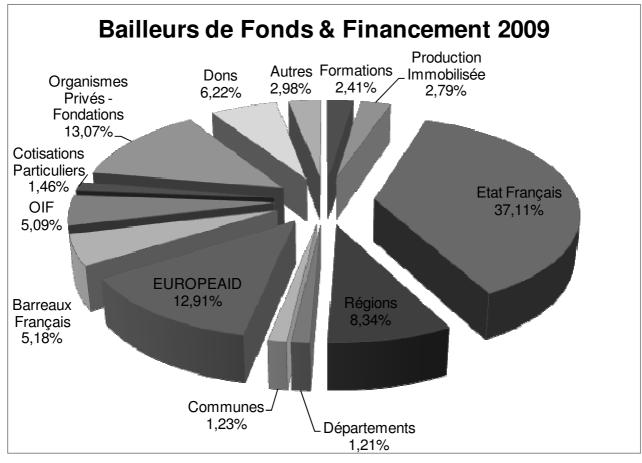
Les actions menées en Afrique pour 2009 ont concerné 3 projets :

1- Le projet de formations interrégionales de formateurs au droits de l'Homme en Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest, ce qui a représenté 12,57 % des dépenses.

- 2- Le lancement d'un projet de lutte contre la torture au Nigeria qui a débuté en cours d'année et a représenté 10,46% des dépenses d'ASF France.
- 3- Le projet de Tours Juridiques au Mali, en partenariat avec ASF Mali de tournée juridique au Mali, soit 0,76% des dépenses de l'association.

Une partie des ressources a été consacrée aux missions de défense des avocats menacés dans l'exercice de leurs fonctions - via l'Observatoire International des Avocats (1,95% des dépenses) - et à la mise en place du Réseau Avocats Sans Frontières, avec les différentes ASF nationales (10,46% des dépenses de l'association).

En 2009, les dépenses structurelles de l'association ont représenté 21,55 % des charges d'exploitation de l'association.



LES SOUTIENS

Adhérents

155 personnes physiques et 31 personnes morales ont adhéré en 2009.

Organisations d'avocats

Cabinet Clifford Chance Paris (partenariat privilégié)

Fondation Clifford Chance Londres Cabinet Allen&Overy Paris Conseil National des Barreaux Conférence nationale des bâtonniers

Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Avocats Conseil en Entreprises Région Lorraine GESICA

Barreau d'Agen
Barreau d'Aix en Provence
Barreau d'Albi
Barreau d'Angers
Barreau d'Aurillac
Barreau de Belfort
Barreau de Béthune
Barreau de Blois
Barreau de Bobigny

Barreau de Bordeaux

Barreau de Bourg-en-Bresse Barreau de Caen Barreau de Chartres Barreau de Clermont-Ferrand Barreau de Dijon Barreau d'Epinal Barreau de l'Essonne Barreau de Foix Barreau des Hauts de Seine Barreau de Laval Barreau de Lille Barreau du Mans Barreau de Marseille Barreau de Meaux Barreau de Montauban Barreau de Nancy Barreau de Poitiers Barreau de Quimper Barreau de Rennes

Barreau de Saint-Brieuc

Barreau de Valenciennes

Barreau de Strasbourg

Barreau de Toulouse

Barreau de Versailles

Barreau de Tours

Collectivités territorialesRégion Midi-Pyrénées Région Pays de la Loire

Organismes institutionnels

Agence Française de Développe-

Ambassades de France à l'étranger

Ministère Français des Affaires

Organisation Internationale de la

(au Nigeria et au Cambodge)

Etrangères et Européennes

Commission Européenne

Premier Ministre français

Francophonie

ment

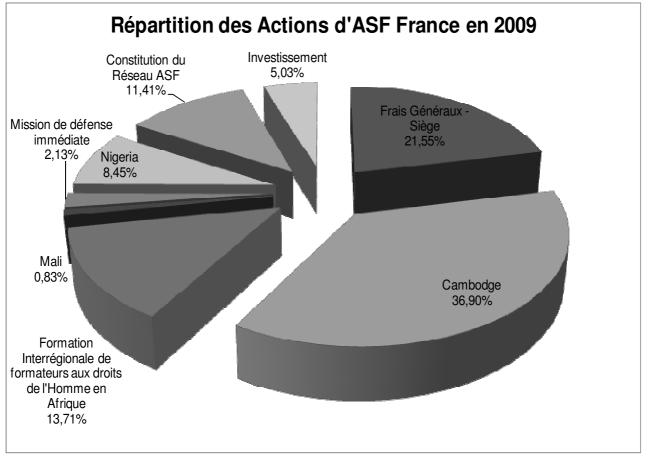
Département Haute-Garonne Département de la Sarthe

Commune de Toulouse

Commune de Clermont-Ferrand Commune de Balma

Organismes professionnels

Banque Populaire Fonds Interprofessionnel de Formations des Professionnels Libéraux (FIFPL) Microsoft France Uniformation



LES PROJETS MENES EN 2009---

··· AU NIGERIA

L'intervention aux côtés de l'avocate Hauwa Ibrahim dans la défense d'Amina Lawal, condamnée à mort par lapidation en 2003, marque le début de l'engagement d'ASF France au Nigeria.

En dépit de l'acquittement obtenu, ce procès aura révélé les difficultés de la justice nigériane.

Outre la violation des droits de la défense et du droit à un procès équitable, la peine de mort est toujours largement prononcée, malgré un moratoire imposé en 2004. L'accès au droit et à la justice n'est pas garantie pour la majorité de la population.

A la demande des avocats nigérians, exprimée par le biais d'organisations institutionnelles telles que le Legal Aid Council of Nigeria, le Bureau d'Aide Juridictionnelle et la Nigerian Bar Association, ASF France est intervenu en partenariat avec ASF Canada à travers un projet de « Promotion des Instruments Juridiques Internationaux, des Règles du Procès Equitable et des Droits de la Défense ».

Les réflexions menées et les leçons tirées au cours de l'exécution de ce premier projet, qui s'est déroulé entre 2006 et 2008, ont débouché sur la formulation de deux nouveaux projets :

- Projet de lutte contre la torture (débuté en 2009).
- Projet de lutte contre l'application de la peine de mort (obtention du financement fin 2009 ; lancement des activités en 2010).

Objectif du projet

Contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaine judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population.

Description du projet

Projet ProCAT: Promotion et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en vue de son plein bénéfice pour le justiciable et la société civile nigériane.

Bien que le Nigeria ait ratifié la CAT en 2001, de nombreux obstacles demeurent à son application effective, en raison des carences du système judiciaire, tant au niveau des enquêtes de police, des services d'aide juridictionnelle, des abus des procédures, ou encore de l'acceptation par les juridictions des aveux forcés comme mode de preuve.

Il en résulte un climat d'impunité, dans lequel la pratique de la torture ou l'application de mauvais traitements sont communément admises, et parfois même institutionnalisées.

Pour mener à bien ce projet, quatre zones cibles ont été définies : les Etats de Kaduna, de Kano, de Lagos et du Plateau.

Activités du projet

A/ Aide juridictionnelle aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitement à différents stades de la procédure judiciaire :

- Identification de cas (visites des centres de détention).
- Système de permanence dans les postes de police.
- Mécanisme d'alerte.
- Engagement de recours hiérarchiques ou judiciaires contre les auteurs d'actes de torture.

B/ Formation et sensibilisation des acteurs judiciaires aux principes de la CAT :

- Sessions de formation à destination des acteurs judiciaires : une formation par an et par Etat.
- Tables rondes rassemblant une trentaine d'acteurs judiciaires dans chaque Etat.
- Diffusion d'un Guide des bonnes pratiques.

C/ Campagne d'information à destination du grand public :

- Ateliers de sensibilisation avec les acteurs communautaires dans chaque Etat cible.
- Conférences publiques.
- Campagne d'affichage et de distribution de flyers informant la population sur ses droits.



Formation d'avocats nigérians, sur « la torture et les instruments juridiques », novembre 2009

En 2009 ---

Le programme, financé principalement par la Commission Européenne, couvre une période qui s'étend de mars 2009 à février 2012.

L'année 2009 a été celle de la mise en place pour ce nouveau projet.

Une première mission d'installation a eu lieu en avril 2009. Elle avait pour objectif de rencontrer les partenaires, les bailleurs, les ONG locales, les autorités judiciaires des 4 Etats cibles.

Au mois d'août a eu lieu la conférence annuelle de la Nigerian Bar Association, avec une session spéciale sur la thématique de la torture, soutenue par ASF France, et au cours de laquelle le projet ProCAT a été présenté à l'ensemble des acteurs judiciaires présents. Cela a permis de faire connaître le projet de manière large à l'ensemble des acteurs judiciaires nigérians.

Le recrutement de l'équipe locale a été finalisé lors d'une mission au mois de septembre, tandis que le poste de Chef de mission a été pourvu au cours de l'été 2009.

Le lancement des activités du bureau local a eu lieu début novembre, lors d'une mission de formation de l'équipe menée par deux chargés de mission français.

Lors de cette mission, une session de formation sur la thématique de la torture et les instruments juridiques protecteurs au niveau international, régional et national a été organisée pour toute l'équipe (les deux avocates du bureau d'Abuja et les huit avocats-relais du projet) ainsi que pour des personnes ressources qui seront amenées à collaborer à la œuvre mise en dп projet (notamment des responsables du Legal Aid Council of Nigeria et de la Nigerian Bar Association).

Une mission d'installation du bureau local, conduite par le directeur d'ASF France, a eu lieu au mois de décembre. Elle a permis la prise de fonction de la chef de mission et de l'ensemble de l'équipe du bureau d'Abuja.

En 2010---

PROJET « PROCAT » - LUTTE CONTRE LA TORTURE PROCAT

La première mission de formation des acteurs judiciaires est prévue au mois de mars 2010 dans l'Etat de Kaduna. Les formations dans les trois autres Etats s'effectueront au cours du premier semestre 2010. Elles seront suivies par l'organisation de tables-rondes avec une trentaine d'acteurs judiciaires dans chaque Etat. En parallèle, les visites de prisons et l'identification et le suivi de cas de détenus victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements vont s'intensifier au cours de l'année 2010.

PROJET « SALI » - SAUVER DES VIES : RENFORCEMENT DU RÔ-LE DES AVOCATS POUR L'ABO-LITION DE LA PEINE DE MORT

Ce projet, dont le financement a été obtenu fin 2009 auprès de la Commission Européenne, débutera en 2010.

Objectif du projet : Renforcer le moratoire sur la peine de mort, et faire émerger une nouvelle jurisprudence sur les droits de personnes risquant la peine de mort, sur la base des standards internationaux sur le droit à un procès équitable et les conditions de détention.

Lieux d'intervention: Les 5 prisons (Big Five) dans lesquels les condamnés à mort sont détenus et les 8 principaux Etats où les peines capitales sont prononcées.

Activités: Dans chaque Etat cible, des séminaires de sensibilisation et des tables rondes seront organisés avec les acteurs politiques, les acteurs judiciaires et les organisations de la société civile.

Des formations continues sur la thématique de la peine de mort seront dispensées aux avocats. Des missions d'appui aux avocats pour des cas emblématiques seront menées régulièrement.

Un réseau de vingt avocats sera mis en place pour fournir une assistance judiciaire gratuite aux prisonniers condamnés à mort. Des formations en *advocacy*, ainsi que des formations de formateurs seront dispensées à ces avocats.

Des campagnes de sensibilisation seront organisées à l'intention des personnes condamnées à mort.

Les membres de l'équipe

Ivan Paneff (chef de projet), David Apelbaum, Zolika Bouabdallah, Sabah Boumesla, Marielle Breuil, Julien Brun, Mechtilde Carlier, Pierre-Frédéric Degon, Emilie Devaucresson, Mélanie Etienne, Loic Guerin, Clémence Héraults-Delanoe, Christian Lahami, Aurélie Lubot, Catherine Mabille, Jean-Sébastien Mariez, Valia Morgenbesser, Lionel Njeukam, Mathieu Odet, Cécile Ostier, Haiba Ouaissi, Eléonore Peiffer Devonec, Charlotte Perdrix, Aurélie Puio, Tiana Rambatomanga

Bureau local à Abuja :

Hélène Caby, Rotkang Kyunni, Angela Uwandu, Zubairu Atta

Avocats relais dans les 4 Etats :

Ganiyu Ajape, Remi Atunwa, Bolaji Gabari, Jim Gotom, Joane Gyang, Mustafa Ibrahim Iman, Joyce Oduah Aderemi Kehinde Osibona

Les partenaires du projet PROCAT:

Clifford Chance, Commission Européenne, Legal Aid Council of Nigeria et Nigerian Bar Association



SALI:

Commission Européenne, Constitutional Rights Project, Legal Aid Council of Nigeria, Nigerian Bar Association









Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

--- EN AFRIQUE FRANCOPHONE

L'ACTION S'INSCRIT DANS UN CONTEX-TE GÉNÉRAL DE VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS DE L'HOMME DONT LES FEMMES ET LES ENFANTS SONT LES PREMIÈRES VICTIMES.

LA MÉCONNAISSANCE DES DROITS DE L'HOMME PAR LES POPULATIONS ET LA VULNÉRABILITÉ DANS LAQUELLE SE TROUVENT LEURS DÉFENSEURS EUX-MÊMES REPRÉSENTENT UN OBSTACLE MAJEUR AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DES DROITS DE L'HOMME.

Le projet vise à renforcer de manière significative les capacités des défenseurs des droits de l'Homme et à assurer une meilleure défense des citoyens par un réseau solidaire et un recours plus systématique à tous les instruments et procédures internationaux de protection des droits de l'Homme afin de promouvoir une large diffusion des principes, valeurs et outils qui permettent de renforcer l'Etat de Droit, la démocratie et la paix.

ASF France conçoit la formation comme un outil privilégié du renforcement et de l'autonomisation des acteurs locaux. Dès les premières formations sur les Instruments Juridiques Internationaux (IJI) protecteurs des droits de l'Homme organisées en France, nombre d'avocats venant d'Afrique y ont participé.

Le vœu d'ASF France a toujours été la possibilité d'organiser ces formations sur place en Afrique pour un accès plus large et surtout avec l'effet multiplicateur à partir d'un vivier de formateurs locaux.

Ainsi, la mise en œuvre d'un projet interrégional est apparue comme la solution la mieux adaptée pour :

- satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs locaux,
- développer entre les acteurs juridiques d'une même région des relations-réseau plus efficaces,
- permettre à tous les acteurs locaux concernés d'utiliser au mieux ces outils et procédures,
- générer des effets multiplicateurs qui tendent à l'autonomie des acteurs locaux.

Objectifs du projet

Mettre en place un double cursus de formation de formateurs aux IJI protecteurs des Droits de l'Homme et à la CPI, l'un en Afrique Centrale, l'autre en Afrique de l'Ouest.

Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Tchad.

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

A/ Former des avocats et défenseurs des droits de l'Homme à l'utilisation des IJI et à la procédure de la CPI. Il s'agit de les préparer à :

- Identifier l'intérêt et l'applicabilité de chaque instrument en droit interne et externe
- Maîtriser les procédures de saisine des juridictions internationales
- Intervenir devant la CPI

B/ Constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leur pays respectif.

C/ Faciliter la mise en place d'un réseau régional d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Activités du projet

La formation proposée se décompose en 4 étapes :

Etape 1 - formation de formateurs aux méthodes pédagogiques :

Concevoir et animer des actions de formation efficaces et adaptées aux-groupes cibles.

Etape 2 - formation de formateurs à la technique juridique :

Maîtriser l'utilisation des IJI protecteurs des droits de l'Homme et les procédures de la CPI.

Etape 3 - Renforcement des méthodes pédagogiques :

Renforcer ses compétences en méthodes d'animation, maîtriser le travail en réseau et dans un environnement multiculturel.

Etape 4 - accompagnement et évaluation :

Deux sessions de formation dispensées par les stagiaires-formateurs accompagnées par les formateurs d'ASF France.

Une session de regroupement et bilan qui aura lieu à la suite de la dernière session de formation accompagnée.



Avocats d'Afrique Centrale durant la formation interrégionale aux droits de l'Homme à Brazzaville, octobre 2009

en 2009···

Réalisation de l'étape 3 en Afrique de l'ouest : en avril 2009, 16 participants se sont rendus à Saly, au Sénégal, pour y suivre le module « Renforcement des méthodes pédagogiques ».

Cette formation a été animée par le Conseil en ingénierie pédagogique d'ASF France, accompagné d'un avocat-formateur spécialiste des outils juridiques internationaux.

La session a été l'occasion de reprendre les notions apportées lors des étapes 1 et 2 de formation, et de les tester grâce à des exercices pratiques. Par binôme, les stagiaires ont présenté les exercices sur lesquels ils avaient travaillés entre les étapes 2 et 3.

Cette session a également été l'occasion de préparer la 4^{ème} et dernière étape du cursus. Le groupe a ainsi été divisé en 2 sous-groupes, chacun ayant à préparer une formation sur une thématique différente pour un public cible et qui devra être réalisée lors de la dernière étape.

Le groupe a fait part de sa volonté de renforcer leurs liens pour développer un réseau de défenseurs des droits de l'Homme. A été mis en place une plateforme de travail sur Internet, permettant de communiquer des informations, de poster des documents de travail, etc.

La plateforme mise en place permet un contact facilité entre les membres du réseau. Au cours des mois qui ont suivi la formation d'avril, de nombreux documents et communiqués ont été diffusés grâce à cet outil, notamment sur la situation en Guinée.



Réalisation de l'étape 1 en Afrique centrale : en septembre 2009, 24 participants se sont rendus à Brazzaville, au Congo, pour y suivre le module « Formation de formateurs aux méthodes pédagogiques ».

La session a été animée par deux formateurs d'ASF France sous la supervision du Conseil en ingénierie pédagogique.

Cette formation de formateurs aux méthodes pédagogiques s'articule autour de 5 questions :

- Comment définir les besoins de compétences des personnes à former ?
- Quel est le rôle du formateur dans un processus de développement de compétences ?
- Comment bâtir son programme ?
- Comment gérer un groupe d'adultes ?
- Comment se donner les moyens d'évaluer l'efficacité de son action ?

Dès cette première étape de formation, le groupe de défenseurs des droits de l'Homme en Afrique Centrale s'est constitué. Une journée a été entièrement consacrée au renforcement des liens entre les membres du groupe.

Au cours de la formation, la responsable des programmes Afrique d'ASF France a présenté l'espace collaboratif de travail virtuel, outil déjà mis en place dans le cadre du groupe Afrique de l'ouest. Dès la fin de la formation, cet espace était utilisé par une grande partie des stagiaires présents.

en 2010---

Pour l'Afrique de l'Ouest :

- Etape 4 de la formation -1ère partie sur la "Mise en situation" en avril 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso.
- Etape 4 de la formation -2^{ème} partie sur la "Mise en situation et conclusion" en septembre 2010 au Togo.

Pour l'Afrique Centrale :

- Etape 2 de la formation -"Les outils juridiques internationaux" en janvier 2010 à Yaoundé, Cameroun.
- Etape 3 de la formation -"Renforcement des mécanismes pédagogiques" en septembre 2010 (lieu à définir)

Les membres de l'équipe

Marielle Breuil, Marie-José Cantier-Herrmann, Seydou Doumbia, Hugo Moudiki Jombwe, Françoise Mathe, Philippe Moriceau, Claude-Joël Paka et Honoré Yana.

Les partenaires du projet

Agence française de développement, Organisation internationale de la Francophonie et Région Midi-Pyrénées.





--- AU MALI

Le projet

Le fonctionnement du système judiciaire malien connaît un certain nombre de difficultés qui peuvent déboucher sur :

- l'absence d'accès à un avocat pour les personnes détenues, notamment les plus défavorisées ou les plus fragiles - comme les mineurs et les femmes,
- sur des détentions arbitraires ou des détentions provisoires abusives.

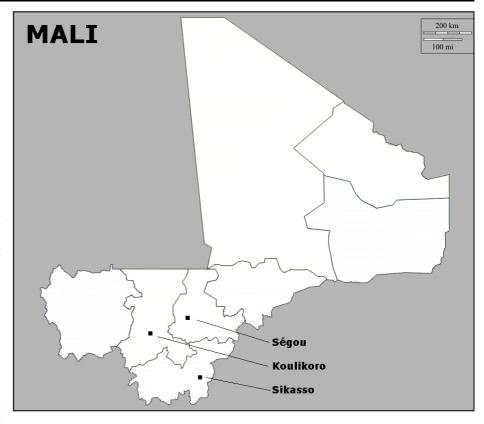
De plus, la grande partie des justiciables méconnaissent leurs droits et les moyens de les faire valoir.

Le Mali compte en effet moins de 275 avocats, dont l'immense majorité exercent dans la capitale, pour près de 14 millions d'habitants.

Actuellement, aucun système effectif d'aide juridique n'existe. Par conséquent, les populations défavorisées en province ne peuvent pas avoir accès à un avocat pour assurer leur défense ou leur dispenser un conseil juridique.

C'est pourquoi le projet se propose d'assurer un service d'aide juridictionnelle et des activités de sensibilisation sur l'accès à la justice et le respect des droits de la personne. ASF France est partenaire de ce projet engagé à l'initiative d'ASF Mali.





Lieux d'intervention

- Koulikoro
- Ségou
- Sikasso

Object if

Contribuer à l'accès au droit et à la justice des personnes détenues et des populations grâce à la présence gratuite d'avocats dans les villes de Koulikoro, Ségou et Sikasso.

Activités

Il s'agit d'informer les détenus et plus largement l'ensemble des justiciables sur leurs droits et leurs devoirs. Pour cela, des actions de sensibilisation au respect des droits de l'Homme sont mises en place et ce, en direction des justiciables mais aussi des acteurs de la vie judiciaire (avocats, magistrats, policiers et personnels pénitentiaires).

Ce dispositif vise à contribuer au renforcement de l'aide juridique garantissant à tous l'accès au droit et à la justice et le respect de ses droits fondamentaux.

en 2009···

Ce projet a débuté en 2008, date de la mise en place de la première « Tournée juridique au Mali ». Ainsi, la deuxième tournée juridique a eu lieu en 2009 :

Du 15 au 19 juin à Ségou Du 22 au 26 juin à Sikasso Du 29 juin au 3 juillet à Koulikoro

L'organisation de l'action dans chacune de ces trois localités s'est déroulée en quatre séquences :

- 1. Consultations juridiques gratuites réservées aux détenus de la prison locale :
- Plaidoiries devant le tribunal de première instance dans l'intérêt des prévenus (dont les détenus visités la veille qui comparaissent ce jour) et des parties civiles;
- 3. Consultations juridiques gratuites pour le public ;
- 4. Formation des acteurs judiciaires sur la procédure pénale et les droits de l'Homme.

Les consultations juridiques gratuites ont révélé les mêmes abus que lors de la première tournée juridique en octobre et novembre 2008 :

- gardes à vue et détentions « provisoires » se prolongeant au delà du délai légal;
- détention de mineurs dont il a suffi de se faire délivrer l'extrait d'acte de naissance par la mairie pour confirmer les dires des intéressés affirmant qu'ils étaient mineurs ;
- détention d'inculpés dont la description qu'ils font des faits reprochés révèle leur caractère civil et non pénal...

La formation destinée aux acteurs judiciaires, sur la thématique « Procédure pénale et droits de l'Homme » a été particulièrement appréciée.

A la fin de la session de formation, les participants ont pu échanger sur :

- les dysfonctionnements apparaissant au cours de la procédure pénale, et touchant les différents acteurs judiciaires de la procédure;
- les actions correctives à mettre en place ensemble.

Les discussions et mises en situation auront permis aux participants d'élaborer une « Charte des bonnes pratiques » que chacun s'est engagé à respecter.

en 2010---

Pour finaliser cette première étape du projet « Tours juridiques au Mali : Accès au droit et à la justice pour les populations les plus vulnérables », deux travaux vont être réalisés :

- 1/ Diffusion des Chartes de bonnes pratiques réalisées fin 2009.
- 2/ Distribution d'un Guide sur la procédure pénale et les droits de l'Homme.

Réflexions sur un nouveau projet de renforcement de l'Etat de droit. Suite au succès de ce projet pilote de Tours juridiques dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso, ASF Mali, ASF France et les diffé-rentes parties prenantes impliquées envisagent l'élaboration d'un programme sur une période de trois à cinq ans, visant à contribuer plus largement au renforcement de l'Etat de droit au Mali.

Les thématiques envisagées sont dans la continuité des tournées juridiques, à savoir des activités d'assistance juridique gratuite, de formation des acteurs judiciaires, ou encore de sensibilisation de la population.

Les membres de l'équipe

Jean-Claude Nicod (chef de projet)
Catherine Ardonceau
Marielle Breuil
Baïdy Niane
Elisabeth Petit Jean
et les avocats membres d'ASF Mali,
avec à leur tête le Président Hamadi
Karambé.

Les partenaires du projet

Union européenne - projet Ariane, Barreau de Bordeaux, Barreau de Marseille





Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

--- AU CAMBODGE

Deux décennies de guerre civile ont privé le Cambodge d'une génération entière des membres de ses professions libérales.

1993 marque le début de la transition et de la renaissance de la primauté du droit avec la tenue d'élections sous l'égide des Nations Unies en juillet et l'adoption d'une nouvelle Constitution en septembre.

A partir de cette date, le contexte juridique n'a cessé d'évoluer.

En 1995 naissait l'Association du Barreau du Royaume du Cambodge (ABRC). Elle comptait alors 25 avocats, la plupart revenus d'exil après les élections de 1993. Aujourd'hui, près de 400 avocats y sont inscrits.

L'Académie Royale des Professions Judiciaires rassemble les différentes formations aux métiers de la Justice : Ecole Royale de la Magistrature, Ecole des Greffiers, Ecole Notariale, Ecole de formation de la Police et Centre de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA).

Le système judiciaire est en pleine évolution depuis la réforme lancée par le gouvernement en juin 2003. Depuis lors, un nouveau code de procédure pénale a été adopté en 2007. Celui-ci s'inscrit dans la tradition juridique romano-germanique et emprunte un grand nombre de ses dispositions au droit français.

L'actualité juridique au Cambodge en 2009 a été marquée par l'adoption d'un nouveau code Pénal au mois d'octobre et le 17 février, par le début de la phase de jugement du premier procès devant les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens (CETC) chargées de juger les responsables des crimes commis sous le régime Khmer Rouge.

L'action d'ASF France au Cambodge :

ASF France et le Barreau du Cambodge participent à des conférences et des réunions de travail communes depuis 1998.

C'est depuis 2005 qu'ASF France participe au rétablissement de l'Etat de Droit par le renforcement de la profession d'avocat et l'aide juridique en faveur des populations des provinces.

ASF France est depuis intervenu auprès d'autres acteurs judiciaires, tels que les magistrats, mais aussi les juristes.

Enfin, un groupe d'avocats d'ASF France assure la défense d'un groupe des parties civiles devant les CETC, aux côtés de confrères cambodgiens et internationaux.

Cinq projets ont été réalisés

1. Renforcement des capacités des acteurs locaux : formation des avocats cambodgiens sur les Droits de l'Homme et les Droits de la Défense

A la demande de l'Association du Barreau du Royaume du Cambodge, ASF France intervient aux côtés des avocats cambodgiens pour renforcer la profession. Un premier projet de formation a été mis en place en 2005 à destination des promotions d'élèves avocats du Centre de Formation Professionnelle des Avocats. En 2009, ce projet a été renouvelé pour trois années supplémentaires, jusqu'en 2011.

Objectifs

1/ Participer au développement du CFPA en apportant une expertise méthodologique lui permettant de disposer de formateurs locaux de qualité.

2/ Renforcer la formation initiale et continue des avocats dans le domaine des droits de la défense et des instruments internationaux protecteurs des droits de l'Homme.

3/ Diffuser les principes fondamentaux du droit au procès équitable grâce aux formations de formateurs.

Activités

Ce projet prévoit de délivrer des formations aux élèves avocats du CFPA sur les thèmes du « Rôle de l'avocat » et de « L'Utilisation en droit interne des instruments internationaux protecteurs des Droits de l'Homme » à trois promotions d'élèves avocats.

Afin de rendre ce projet de formation pérenne, des juristes et avocats cambodgiens sont préalablement formés aux méthodes pédagogiques. Ils sont ensuite associés aux formations délivrées aux élèves avocats en tant que co-formateurs auprès des formateurs d'ASF France. Cette méthode permet la constitution d'un groupe ressource de 6 à 8 personnes, qui sera à même d'élaborer et d'assurer à son tour de manière autonome des formations sur les thèmes traités.

Deux sessions de formation sont réalisées par an, elles se réalisent sous forme d'ateliers conduisant à une participation directe des stagiaires qui peuvent ainsi prendre conscience et intégrer, dans le cadre d'étude de cas pratiques et de simulations, les modalités de leur action pour assurer effectivement le respect des Droits de la Défense et des principes fondamentaux des Droits de l'Homme.

--- en 2009

Deux sessions de formation destinées aux élèves avocats ont été réalisées :

- En juillet a eu lieu une formation de formateurs à destination de 6 co-formateurs cambodgiens suivie d'une formation sur la pratique de la procédure pénale.
- en novembre a eu lieu la deuxième formation de formateurs délivrée à un groupe de 6 juristes cambodgiens. Celle-ci a été suivie d'une formation destinée à la nouvelle promotion du CFPA de l'année 2009, composée de 40 élèves avocats, sur le thème du « Rôle de l'avocat ».

Volet Sensibilisation :

Cette action s'inscrit dans la continuité des activités de sensibilisation du projet d'assistance judiciaire, qui avait permis de sensibiliser plus de 650 enfants dans des orphelinats cambodgiens et est menée en partenariat avec l'ASPECA et l'Ecole des Droits de l'Homme. Il s'agit de favoriser l'accès à la justice, en sensibilisant la population sur le rôle de l'avocat.

Une mission de sensibilisation a été réalisée en juillet 2009 dans six orphelinats cambodgiens des provinces de Svay Rieng, Prey Veng, Kompong Cham et Phnom Penh.

--- en 2010

Deux sessions de formation sont prévues pour 2010 : la première sur le « Rôle de l'avocat », la seconde sur l' « Utilisation en droit interne des conventions internationales protectrices des Droits de l'Homme ».

Les partenaires du projet

Ambassade de France au Cambodge, Association du Barreau du Royaume du Cambodge, Barreau de Nantes, Centre de Formation Professionnelle des Avocats Cambodgiens, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Région Pays de la Loire.

2. Renforcement des capacités des acteurs locaux : formation des magistrats cambodgiens sur les Droits de l'Homme et le procès équitable

L'Ecole Royale de la Magistrature a fait appel à l'équipe d'ASF France pour délivrer des formations aux promotions d'élèves magistrats. Une convention de partenariat a été signée avec l'Académie Royale des Professions Judiciaires du Cambodge (ARPJ) pour un projet de trois ans à partir de septembre 2009.

Objectifs 0

- 1/ Participer au développement de l'Ecole Royale de la Magistrature et à travers elle à l'ARPJ en intervenant au travers d'une expertise méthodologique et en lui permettant de disposer de formateurs locaux.
- 2/ Renforcer la formation des magistrats sur les textes fondamentaux protecteurs des droits de l'Homme, les principes fondamentaux du droit à un procès équitable et le nouveau code de procédure pénale.
- **3**/ Diffuser les principes fondamentaux du droit au procès équitable grâce aux formations de formateurs.

Activités

• Formation de formateurs :

Il s'agit de former des juristes et/ou magistrats cambodgiens expérimentés à la pédagogie pour adultes afin d'animer les formations des magistrats de l'ARPJ.

 Formation destinée aux élèves magistrats de l'Ecole Royale de la Magistrature du Cambodge :

Le but étant de fournir aux magistrats les moyens d'intégrer et d'appliquer les règles fondamentales relatives au déroulement d'un procès équitable et au respect des droits de l'Homme, à travers la bonne application du Code de procédure pénale cambodgien et des textes internationaux protecteurs des droits de l'Homme ratifiés par le Cambodge.

La partie théorique sert à alimenter la réflexion et l'échange, par l'étude dans chaque groupe des textes fondamentaux protecteurs des droits de l'Homme et du code de procédure pénale et vise à proposer aux participants d'accompagner leur réflexion sur les modalités de leur utilisation dans le contexte cambodgien.

La partie pratique se réalise sous forme d'ateliers conduisant à une participation directe des stagiaires qui intègre dans le cadre d'étude de cas et de simulations, les modalités de leurs actions pour assurer le respect des principes fondamentaux des droits de l'Homme et la garantie d'un procès équitable.

--- en 2009

Une session de formation délivrée à 60 élèves magistrats de l'Ecole Royale de la Magistrature du Cambodge s'est déroulée en décembre sur le thème du Nouveau Code de Procédure Pénale Cambodgien.

Le dernier jour de la mission a été consacré à une conférence sur le thème du Droit Pénal International, et le fonctionnement des Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens.

--- en 2010

Une session de formation est programmée en 2010 à destination de la nouvelle promotion d'élèves magistrats de l'Ecole Royale de la Magistrature.

Les partenaires du projet

Académie Royale des Professions Judiciaires du Cambodge, Ecole Royale de la Magistrature.



Groupe d'élèves avocats formés par ASF France, décembre 2009.

--- AU CAMBODGE

Intervention en Master de Droit International du Pôle de Coopération Française de l'Université de Droit de Phnom Penh

Le Pôle de Coopération Française de la Faculté de Droit, au sein de l'Université Royale de Droit et Sciences Economiques de Phnom Penh, a fait appel à ASF France pour délivrer une formation en droit pénal international aux élèves de master.

··· en 2009

Cette formation, délivrée à un groupe de 25 étudiants, était axée sur les conventions internationales ratifiées par le Cambodge et les juridictions pénales internationales. Une attention particulière a été portée sur la présentation des Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens.

Les partenaires du projet

Pôle de Coopération Française de la Faculté de Droit, au sein de l'Université Royale de Droit et Sciences Economiques de Phnom Penh.

d'Assistance **Programme** Judiciaire gratuite pour populations les plus vulnérables l'ensemble du territoire sur cambodgien

La majorité des avocats sont installés à Phnom Penh et leurs services ont un coût trop élevé pour l'immense majorité de la population.

A partir de l'année 2006, ASF France a mis en œuvre un projet d'aide juridictionnelle, à travers la création de permanences d'assistance juridique gratuites assurées par des avocats cambodgiens dans toutes les juridictions du Cambodge.

L'installation d'au moins un avocat dans chaque province du pays s'est accompagnée d'un suivi régulier ainsi que d'une formation continue. Ce programme, débuté en 2006, a pris fin en janvier 2009.

Activités

Installation d'avocats dans les 20 provinces du Cambodge.

Formation de ces avocats :

Afin de renforcer les connaissances et les pratiques juridiques, ASF France a mis en place un système de formation complémentaire destiné aux avocats du programme, ainsi qu'aux différents acteurs du système judiciaire sur des thèmes déterminés en fonction des besoins.

Sensibilisation de la population au droit et à la justice :

Parallèlement à cette action, il s'est avéré nécessaire d'informer la population sur l'existence de ce service d'aide judiciaire gratuit, ainsi que sur le fonctionnement de la Justice et des tribunaux cambodgiens.

Bilan du projet

Depuis 2006, 25 avocats cambodgiens ont été recrutés pour participer au projet et 5211 cas ont été pris en charge.

Un avocat rémunéré à la vacation assure une permanence gratuite une fois par semaine. Chaque avocat peut ainsi conseiller et défendre gratuitement au civil comme au pénal. ASF France s'assure de la présence effective de l'avocat, du respect de son engagement et de la bonne diffusion de l'information auprès des populations.

Afin d'assurer la qualité des interventions des avocats du projet, plusieurs sessions de formation ont été dispensées aux avocats du projet. Les thèmes des formations dispensées par ASF France sont déterminés par les besoins des avocats.

Une action de sensibilisation a été menée auprès de la population pour l'informer de la présence d'un avocat gratuit dans leur province. Cette action a pu s'étendre auprès de 650 enfants des orphelinats de Kompong Speu. Sihanoukville, Kompong Thom, Takeo, Kampot, Kep Kompong Ghnang, Pursat, Battambang et Pailin.

--- en 2009

Au bout de trois années de mise en œuvre de l'action. l'intervention d'ASF France s'est clôturée par un colloque réunissant les acteurs judiciaires cambodgiens : les avocats du programme d'Aide Judiciaire, les magistrats, les Présidents des juridictions de province, les représentants des autorités locales et de la coopération internationale.

Ce colloque, organisé à Phnom Penh, portait sur les thèmes des « Difficultés de mise en œuvre du procédure code de pénale ». « l'Internationalisation de la Justice pénale » et « la Procédure des CETC ».

--- en 2010

Un nouveau projet d'aide judiciaire sera mis en œuvre à partir du mois de janvier et ce pour une durée de deux ans. Ce projet vise à renforcer les cabinets d'avocats existants en province et à en installer de nouveaux dans les provinces où la population n'a toujours pas accès à un avocat.

L'objectif de ce projet est de pérenniser l'action d'aide juridictionnelle dans toutes les provinces du Cambodge. Ce projet bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement.

Les partenaires du projet

Ambassade de France au Cambodge, Association du Barreau du Royaume du Cambodge, Barreau de Nantes, Centre de Formation Professionnelle des Avocats Cambodgiens, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Région Pays de la Loire et Union Européenne.





PAYS DE LA ORDRE DES AVOCATS LOIRE MINISTÈRE DES AFFAIRES BARREAU DE NANTES ÉTRANGÈRES

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne

5. Défense d'un groupe de parties civiles devant les Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)

Les CETC, Tribunal spécial créé par le gouvernement cambodgien et l'ONU pour juger les principaux responsables des crimes commis sous le régime Khmer Rouge entre 1975 et 1979, sont entrées en fonction en 2007.

L'instruction, débutée en juillet 2007, concerne cinq anciens responsables inculpés de Crimes de guerre et de Crimes contre l'Humanité.

Le premier procès concerne Kaing Guek Eav, alias *Duch*, ancien directeur du centre de détention et de torture S21, accusé d'avoir torturé et perpétré la mort de plus de 12 000 personnes.

La spécificité de ce tribunal réside dans son règlement intérieur qui prévoit la possibilité pour les victimes de se constituer parties civiles et ainsi de participer directement à toutes les phases de la procédure. Or, aucun budget n'a été prévu pour la défense des parties civiles.

C'est dans ce contexte que l'équipe d'ASF France est intervenue depuis le mois de mai 2008 aux côtés de plusieurs ONG cambodgiennes et de l'Unité des Victimes du Tribunal. Et depuis février 2009, date d'ouverture du premier procès, elle assure la défense des parties civiles, aux côtés d'avocats cambodgiens et internationaux.

Objectifs

L'objectif de ce projet est d'assurer la défense des parties civiles devant les CETC par les avocats bénévoles d'ASF France, aux côtés d'avocats cambodgiens ; de leur faire bénéficier pleinement de leur statut de victimes du régime des Khmers Rouges et de contribuer à la restauration de l'Etat de Droit au Cambodge, en participant à la réussite de la mission des CETC.

Depuis mai 2008, ASF France a mis en place un Bureau d'appui à la défense des parties civiles. Une équipe de 2 avocats et 2 juristes cambodgiens a été constituée sur place. Elle travaille en collaboration étroite avec une vingtaine d'avocats français volontaires. La défense des parties civiles est donc assurée par des équipes mixtes composées de juristes et avocats cambodgiens et étrangers.

--- en 2009

Au cours de l'année 2009, de nombreuses réunions ont été organisées à l'initiative de l'Unité des victimes, rassemblant les quatre groupes d'avocats assurant la défense des parties civiles, ainsi que les parties civiles elles-mêmes.

Depuis le début du projet, les avocats français se relaient à Phnom Penh afin de participer au Procès aux côtés de leurs confrères cambodgiens. La plupart de ces avocats ont prêté serment et sont désormais habilités à plaider avec les avocats cambodgiens devant les CETC.

La phase de jugement de ce premier procès a commencé le 17 février.

L'équipe d'ASF France assure la défense de 26 parties civiles sur un nombre total de 91, aux côtés des autres groupes d'avocats des parties civiles (préparation des témoins, présence aux audiences, interrogatoires et contre-interrogatoires, préparation des conclusions et plaidoiries).

Les plaidoiries se sont déroulées en novembre. Trois avocats du groupe d'ASF France ont participé aux plaidoiries finales devant les CETC. Le verdict est attendu pour début 2010.

Parallèlement, l'équipe travaille sur la préparation des dossiers de victimes souhaitant se porter parties civiles dans le cadre du second procès afin de les déposer auprès des CETC. Ce travail s'effectue également en coopération avec les ONG locales.

--- en 2010

Le projet d'appui à la défense des parties civiles devant les CETC est renouvelé pour une période de 18 mois, à partir de janvier 2010, avec le soutien de l'Agence Française de Développement.

Les partenaires du projet

Association du Barreau du Royaume du Cambodge, Conseil Général de le Sarthe, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.





Les membres de l'équipe

Martine Jacquin (chef de projet), François Cantier, Marie José Cantier -Herrmann, Evelyne Boileau Brandomir, Philippe Canonne, Annie Delahaie, Laure Desforges, Ferdinand Djammen Nzepa, Nicole Dumas, Isabelle Durand, Marie-Dominique Flouzat Auba, Françoise Gautry, Menghky Kim , Marianne Lagrue, Daniel Losq, Christine Martineau, Sovannary Moch, Henri Nayral de Puybusque, Barnabé Nekui, Alix Elisabeth Phiquepal, Rabesandratana, Ghislaine Seze, Fabienne Trusses, François Roger



Des avocats d'ASF France plaidant devant les CETC, novembre 2009

DEVELOPPEMENT DU RESEAU ASF

C'est dans le cadre de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition juridique commune (CIB) et sous l'impulsion du Bâtonnier Mario Stasi et du Bâtonnier Titinga Pacéré qu'a vu le jour Avocats Sans Frontières après qu'une résolution ait décidé de sa création lors d'un congrès tenu à Yaoundé (Cameroun) en décembre 1991. Il fut alors décidé qu'Avocats Sans Frontières aurait son siège à Bruxelles. Il s'agissait ainsi de la première organisation Avocats Sans Frontières, effectivement créée en Belgique en février 1992, sous le nom d'Avoctas Sans Frontières Belgique.

La première opération d'envergure menée par Avocats Sans Frontières fut « Justice pour tous au Rwanda »; conçue à la suite du génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda et mise en œuvre fin 1996, elle a consisté à organiser la défense par des Avocats étrangers, avec plus tard la participation d'avocats Rwandais, de prévenus et victimes du génocide devant les juridictions rwandaises; cette expérience, fondatrice pour le Mouvement, fut aussi dans l'histoire de la Justice une grande première et sa réussite unanimement saluée.



Lancement du Réseau Avocats Sans Frontières à Paris, les 6 et 7 novembre 2009

Le projet

Après la création d'Avocats Sans Frontières Belgique et à partir de 1998, Avocats Sans Frontières se développa au plan international avec la naissance d'associations nationales portant le même nom au Danemark, en France, en Hollande, en Italie, au Mali, en Mauritanie, en Suède ou encore en Suisse. Plus tard, le Réseau continua son développement au Brésil, au Cameroun, au Canada et en Guinée.

Aujourd'hui, les différentes composantes nationales de ce réseau se sont affirmées sur le terrain de la solidarité internationale à travers des initiatives menées dans le domaine du droit et de la justice.

Le degré de notoriété d'Avocats Sans Frontières exige aujourd'hui que ses différentes composantes se coordonnent dans leurs actions, se renforcent mutuellement et permettent le développement du Mouvement au plan International

Ce projet de développement et de renforcement a été rendu possible grâce au soutien de trois ans de la Fondation Clifford Chance.

Les résultats escomptés :

- L'édification d'une vision partagée, à travers l'édition d'une charte commune
- Le partage des outils et des expériences pour un meilleur développement des ASF
- Une meilleure coordination des interventions et le développement d'activités conjointes lorsque nécessaire
- Une meilleure présence du réseau au niveau international et notamment dans le domaine de la coopération au développement
- Le développement du Réseau, notamment dans les sphères où les associations ASF sont peu présentes et les besoins d'accès au droit et à la justice importants

En 2009---

Les activités du projet ont débuté en avril 2009.

 La première action du projet a consisté en la reprise de contacts avec les organisations ASF existantes et la présentation de la proposition de renforcement et de développement du réseau Avocats Sans Frontières.

ASF France, initiatrice du projet a ainsi pu rencontrer les associations ASF de Belgique, du Cameroun, du Canada, d'Italie, de Hollande, du Mali et de Mauritanie.

Suite à ces rencontres, de nombreuses suggestions sur la manière de construire le réseau ont été enregistrées. Tous ont alors convenu d'organiser une réunion de travail rassemblant tous les ASF.

 Les 6 et 7 novembre 2009, les organisations Avocats Sans Frontières se sont retrouvées à Paris pour le lancement du Réseau Avocats Sans Frontières.

L'objectif de cette réunion était de définir ensemble des axes prioritaires de travail afin d'élaborer un plan d'action pour le réseau. Y ont pris part les associations suivantes : ASF Brésil, ASF Cameroun, ASF France, ASF Guinée, ASF Italie, ASF Mali, ASF Mauritanie, ASF Suède et ASF Suisse.

Un plan opérationnel en 5 points a été adopté par les ASF présentes et des commissions de travail ont été mises en place pour assurer la concrétisation de chaque axe de travail établi.

Ces cinq commissions s'articulent et s'organisent autour des thèmes suivants :

- Communication et Visibilité du réseau ASF
- Solidarité et coopération entre les ASF
- Elaboration d'une Charte commune
- Actions de défense d'urgence en faveur des avocats et des citoyens dans les cas sensibles
- Organisation des rencontres entre les ASF et coordination du travail en réseau

En 2010---

Sont envisagées en 2010 :

- L'organisation d'une conférence internationale sur l'éthique de la solidarité internationale dans le domaine juridique et judiciaire.
- La tenue d'une deuxième réunion de travail des organisations nationales ASF
- L'élaboration et l'adoption d'une Charte commune au Réseau ASF
- La représentation du réseau ASF, notamment en assurant la présence de ses membres aux manifestations importantes dans le domaine du droit et de la justice
- La mise en place d'interventions d'urgence pour la défense des citoyens et de leurs avocats menacés
- La création de différents outils de communication communs, dont un site Internet pour le Réseau ASF

Les ASF dans le monde

Avocats Sans Frontières Belgique

Hafida Talhaoui, Présidente Francesca Boniotti, Directrice

Avocats Sans Frontières Brésil

Jean Carbonera, Président Daniela Felix, Vice-Présidente

Avocats Sans Frontières Canada

Miguel Baz, Président Pascal Paradis, Directeur

Avocats Sans Frontières France

François Cantier, Président Catherine Mabille, Vice-présidente

Hugo Jombwe, Directeur Ivan Paneff, membre du conseil d'administration d'ASF France

Anne Lutun, Coordinatrice de projet

Avocats Sans Frontières Guinée

Kpana Emmanuel Bamba, Président Mohamed Lamine Sow, Vice-président

Avocats Sans Frontières Italie

Paolo Iorio, Président

Avocats Sans Frontières Mali

Hamadi Karembe, Président M Lamine Traore, Secrétaire

Avocats Sans Frontières Mauritanie

Saidou Ly, Président

Avocats Sans Frontières Hollande

Hein Karskens, Président Hans Gaasbeek, Vice-président

Avocats Sans Frontières Suède

Claës Forsberge, Président Rolf Larsson, ancien président

Avocats Sans Frontières Suisse

Shahram Dini, Président Saskia Ditisheim, membre d'ASF Suisse

Avec le soutien de :

La Fondation Clifford Chance

CLIFFORD

CHANCE

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS



Site Internet : www.observatoire-avocats.org

en 2009...

Chaque jour, des avocats sont menacés, emprisonnés, torturés, assassinés ou encore victimes de disparitions forcées en raison de leur engagement en faveur des droits de l'Homme.

L'Observatoire

Depuis sa création en 1998, ASF France s'est engagé aux côtés d'avocats menacés dans leur exercice professionnel en raison des causes qu'ils défendent. Cet engagement s'est fait pendant longtemps avec des moyens dérisoires.

En lien avec d'autres partenaires (Consiglio Nazionale Forense, Consejo General de la Abogacía Española, Conseil National des Barreaux et Barreau de Paris), dans le cadre du projet «Avocats au service des Avocats», ASF France a eu la possibilité de structurer ces actions, avec la création de l'Observatoire International des Avocats (OIA).

L'action de l'OIA inclut plusieurs spécificités comparées aux autres mécanismes existants :

- Une spécificité due aux personnes ciblées. La protection offerte par l'Observatoire s'adresse exclusivement aux avocats, elle vise donc un corps professionnel en particulier dont l'indépendance est une garantie d'effectivité de l'Etat de droit.
- Une spécificité due au type d'assistance et d'actions menées. Il offre une assistance matérielle et morale, mais aussi une assistance juridique/judiciaire que les avocats membres effectueront directement eux-mêmes en se rendant sur le terrain.

Que fait l'Observatoire?

L'Observatoire est un mécanisme de protection et de défense à destination des avocats défenseurs des droits de l'Homme qui seraient menacés en raison de l'exercice de leur profession. Il est composé d'avocats qui fournissent une assistance à leurs confrères menacés ; cadre de solidarité au sein même de la Profession d'avocats.

Les moyens d'actions

A/ Recensement de cas: soit en effectuant une veille sur la situation de la profession d'avocat; soit en étant saisi par les avocats, leurs proches, des organisations de défense des droits de l'Homme, des organisations professionnelles d'avocats, etc.

B/ Actions à distance: soutien moral par des contacts réguliers avec l'avocat ou ses proches; envoi d'alertes exposant la situation adressée aux autorités nationales et internationales; lettres de soutien pour diverses procédure.

C/ Actions sur le terrain: envoi de missions composées d'avocats de l'Observatoire dans le pays où se trouve l'avocat en difficulté. Il s'agit alors de rencontrer l'avocat en difficulté, éventuellement l'assister au cours d'un procès pénal ou même assister sa famille si l'avocat a été assassiné et de rencontrer les autorités concernées pour tenter de désamorcer la situation.

L'idée d'aller sur le terrain est importante car souvent ces avocats ou leurs proches se retrouvent complètement isolés, aucun confrère ne souhaitant être mêlé à la situation par peur des représailles.

L'Observatoire est donc présent pour soutenir l'avocat en difficulté ainsi qu'un avocat local qui pourrait assurer la défense de son confrère.

L'Observatoire Internationale des Avocats a pour objectif :

- de recenser, à travers le monde, les cas d'avocats victimes de menaces, pressions, tortures, disparitions et autres atteintes à l'intégrité morale et physique,
- d'apporter à ces avocats une assistance matérielle, morale et/ ou juridique.

Au Pakistan



Anis Saadi est avocat. Il a fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation dans son pays en raison des causes sensibles qu'il a défendues.

L'Observatoire a été saisi directement par Anis Saadi et d'autres organisations de défense des droits de l'Homme. A la suite de l'instruction du cas, divers mécanismes de soutien prévus par l'OIA ont été déployés en faveur de Me Saadi : alerte aux autorités pakistanaises, ainsi qu'aux organisations internationales et aux représentations diplomatiques présentes au Pakistan.

Me Saadi a été contraint de quitter le Pakistan et de se réfugier au Royaume Unis. La situation de sa famille restée au Pakistan, demeure préoccupante ; en effet, son épouse et leurs deux jeunes enfants subissent encore des menaces et actes d'intimidation destinés à le faire revenir dans le pays.

L'OIA a apporté son soutien à Me Saadi, depuis son exil et continue à suivre sa situation ainsi que celle de ses proches.

En Syrie



Maître Mohammad Al Hassani a été radié du Barreau de Damas en novembre 2009. Il est détenu depuis juillet 2009 en attendant son procès au pénal.

Il lui est reproché d'avoir créé une organisation de défense des droits de l'Homme sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du Bâtonnier, d'avoir assisté aux audiences de la Cour Suprême de sûreté de l'Etat dans le cadre de son travail d'observation judiciaire sur le respect des normes internationales relatives au procès équitable sans

autorisation préalable et d'avoir tenu des propos considérés comme calomnieux et ayant porté atteinte à l'image de l'Etat.

L'Observatoire s'est engagé dans ce cas, auprès d'autres organisations déjà investies. Le mécanisme d'alerte a été déclenché afin d'attirer l'attention des autorités nationales et internationales sur la situation de Me Al Hassani. Ce mécanisme s'est poursuivi pour réagir à la décision de radiation du Barreau de Damas.

L'Observatoire continue de suivre attentivement l'évolution de la situation de Me Al Hassani et se tient prêt à envoyer une mission de défense pour le procès devant la justice Syrienne.

Au Vietnam

Deux avocats membres d'Avocats Sans Frontières France et du groupe d'intervention de l'Observatoire International des Avocats se sont rendus au Vietnam en novembre 2009 afin d'y réaliser la première mission de terrain de l'Observatoire.

La mission a été menée en faveur de trois avocats vietnamiens détenus en raison de leurs activités de défense des droits de l'Homme: Me Le Cong Dinh, Me Le Thi Cong Nhan et Me Nguyen Van Dai.







Cette mission a été menée en coopération avec l'Union Internationale des Avocats et Reporters Sans Frontières.

Il est apparu que la profession d'avocat s'investissant dans les domaines des droits de l'Homme était particulièrement vulnérable au Vietnam et que le soutien de l'Observatoire était essentiel.

Le mécanisme d'alerte a été mis en marche depuis et l'OIA envisage d'être aux côtés de la défense de ces avocats en envoyant une nouvelle mission lors des prochains procès.

En Chine

L'OIA a été saisi par diverses sources, du cas de plusieurs avocats chinois dont la licence a été suspendue.

L' instruction de ces cas et les contacts avec les avocats chinois concernés ont conduit l'OIA à lancer le mécanisme d'alerte en direction des autorités chinoises compétentes, de la profession en Chine et à l'étranger, des organisations de défense des droits de l'Homme et des Institutions de coopérations avec la Chine. Ces actions visent à obtenir le rétablissement du droit d'exercer pour ces avocats. L'OIA envisage de dépêcher une mission en ce sens début 2010.

Colombie

L'OIA a été saisi par Maître Garcia Fernandez en Août 2009 sollicitant une action de protection en raison des menaces dont il faisait l'objet. En effet, dans le cadre de la loi « Paix et Justice », Me Garcia Fernandez a conseillé tout un groupe de paramilitaires et représenté leur chef devant les tribunaux.

Il a reçu plusieurs appels téléphoniques anonymes l'informant des risques importants auxquels il s'exposait en défendant des paramilitaires. Il a été suivi à plusieurs reprises par des individus le menaçant verbalement et au moyen d'une arme.

Suite à cette saisine, l'une des avocates membre de l'Observatoire a écrit au Procureur Général de la République en septembre 2009 pour l'informer des menaces dont avait fait l'objet Me Garcia Fernandez.

Dans une lettre adressée quelques jours plus tard, le Procureur Général de la République a répondu qu'il était nécessaire d'effectuer un examen de la situation pour identifier les facteurs de menaces et de risques qui affectent les avocats intervenant dans le cadre de la loi « Paix et Justice » et en conséquence d'évaluer la suffisance de leurs movens de protection actuels.

En outre, le Procureur Général a ajouté que s'il résultait de l'analyse de la situation que des ressources humaines et logistiques plus grandes étaient nécessaires pour renforcer la sécurité des avocats, il ferait les démarches nécessaires pour que ces nouveaux moyens soient adoptés avec célérité et efficacité.

L'Observatoire continue à suivre attentivement la situation de Me Garcia Fernandez mais aussi de toute la profession en Colombie.

en 2010•••

Les efforts de l'OIA dans l'organisation des missions d'assistance juridique en faveur des avocats menacés se poursuivront en 2010 :

- Mission en Chine pour aider des avocats chinois à récupérer leurs licences professionnelles;
- Mission au Vietnam pour la défense en appel de Le Cong Dinh, condamné à 5 ans de prison en première instance :
- Mission en Syrie pour la défense au procès de Me Mohanad Al Hassani:
- D'autres missions seront également menées en fonction des cas d'avocats menacés dont l'Observatoire sera saisis.

Les membres de l'équipe

Les membres d'ASF France : Mounia Ben Hammou, Bénédicte Chesnelong, Loic Guérin, Marianne Lagrue, Charlotte Levy, Christine Marti-Françoise Mathe, Philippe Moriceau, Nathalie Muller, Ivan Paneff et Michèle Stern.

Les membres du consortium du projet, participent également aux mission par l'OIA. Ils proviennent des institutions partenaires

Les partenaires du projet

Consiglio Nazionale Forense (Italie), Consejo General de la Abogacía Española (Espagne), Conseil National des Barreaux (France) et Barreau de Paris.









EuropeAid/126412/C/ACT/Multi Les Avocats au service des Avocats Soutien aux actions liées à la Démocratie et aux Droits de l'Homme dans le domaine des défenseurs des Droits de l'Homme

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

ACTION D'URGENCE MENEE EN MONGOLIE

MISSION DE SOUTIEN ET DE DEFENSE DE L'AVOCAT BAT-YALALT EN MONGOLIE

Contexte de la mission

Depuis la mise en place de la *République de Mongolie* en 1992, le respect des droits de l'Homme et l'indépendance de la justice restent un vaste chantier pour le pays.

La peine de mort est en vigueur et selon plusieurs sources des exécutions ont lieu dans le plus grand secret, sans statistiques officielles. Des organisations mongoles de la société civile font état de faits de tortures et de mauvais traitements dans les centres de détention provisoire. Elles soulignent également l'impunité pour les responsables et la forte restriction à la liberté d'expression. La corruption est également dénoncée comme étant répandue.

En ce qui concerne le système judiciaire, une étude révèle que les juges donnent priorité aux justiciables qui payent, c'est-à-dire aux riches. Il est fréquent que les décisions aient des arrière-plans soit politiques, soit d'intérêt personnel.

Et alors que la détention provisoire ne devrait pas excéder trois mois, il n'est pas rare que des personnes soient maintenues en prison durant deux ans avant leur procès.

Cas de l'avocat Bat-Yalalt

Khadbaataryn Bat-Yalalt est avocat. Il a fréquemment défendu des victimes de violences policières et d'arrestations abusives.

Il est connu pour son militantisme en faveur des droits de l'Homme, et a fondé l'ONG « Contrôle honnête des citoyens », précédemment nommée « la justice des citoyens ».

Cette ONG a pour vocation la protection des droits de l'Homme, l'amélioration de la justice et du respect des lois, ainsi que l'éthique et de la moralité des fonctionnaires. Il est reproché à Bat-Yalalt d'avoir diffamé une dénommée Sarantuya, qui était juge, lors d'une conférence de presse en mars 2008.

A l'audience du 18 février, Bat-Yalalt a été condamné à la peine de quatre mois d'emprisonnement.

L'intervention d'Avocats Sans Frontières France avec le soutien du GIE avocat (Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris et Conférence des Bâtonniers) a lieu au moment de la procédure d'appel.

ASF France a été saisi par les proches de Bat-Yalalt, notamment son épouse et ses avocats.

Objectifs de la mission

L'intervention d'urgence en Mongolie dans l'affaire BAT YALALT avait pour objectifs :

- Etre aux côtés des avocats de Bat-Yalalt et de les soutenir face à un appareil judiciaire luimême sous pression.
- Témoigner du soutien de la profession à Bat-Yalalt et à sa famille.
- Travailler aux côtés de ses avocats pour sa défense en appel.

Intervention d'ASF France

Nathalie Muller, avocate membre d'ASF France a mené cette mission du 21 mars au 3 avril.

A de nombreuses reprises, Me Muller a pu rendre visite à Bat Yalalt, à la prison.

Durant sa mission, Me Muller a pu organiser de nombreuses séances de travail avec les avocats de Bat-Yalalt, l'épouse de Bat-Yalalt, le directeur et les membres de l'ONG « Contrôle Honnête des Citoyens » dont Bat-Yalalt est Président.

Elle a par ailleurs sollicité la rencontre avec les officiels de la Justice mongole, afin de signaler sa présence au nom d'ASF France et demander de pouvoir apporter son soutien à la défense de Bat-Yalalt. Elle a ainsi pu rencontrer le Président de l'Union des Avocats de la Capitale, la Directrice de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Mongolie, le Responsable du bureau des plaintes de cette commission. la Présidente des Chambres Pénales de la Cour d'Appel de la Capitale. Et a ainsi pu déposer, auprès du secrétariat du Juge Général de la Cour d'Appel de la Capitale, sa demande d'autorisation de participer à l'audience de la Cour en sa qualité d'avocate.



Conférence de presse donnée par les membres de l'ONG « Contrôle Honnête des Citoyens » que préside Bat-Yalalt.

Participation à l'audience en Cour d'Appel

Mardi 31 mars 2009 : audience à la Cour d'appel de Oulan Bator.

Me Muller a eu l'autorisation de prendre place sur le banc de la défense. Malheureusement, Bat-Yalalt n'a pas été extrait de sa prison pour assister à son procès.

Il avait prévu cette situation et avait demandé à ses avocats de ne pas demander le renvoi de l'audience malgré son absence. Il a pu expliquer à Me Muller qu'il souhaitait que son affaire soit jugée pendant que l'équipe d'ASF France se trouvait en Mongolie.

La présence d'une avocate étrangère fut très remarquée. Le soir même de l'audience, les télévisions NTV et ARDCHILAL, diffusèrent des images du procès et des interviews de Me Muller.

La présidente a débuté l'audience en exposant le fait qu'il n'était pas utile de faire comparaître Bat-Yalalt puisque ses défenseurs pouvaient le représenter.

Après en avoir délibéré, la Cour a jugé que la preuve avait été suffisamment rapportée que Bat-Yalalt a commis l'infraction qui lui est reprochée, et en répression, a confirmé la peine prononcée en première instance.

Le verdict tombé, Me Muller s'est rendue à la maison d'arrêt en compagnie des deux avocats mongols Surenjav et Khatanbaatar pour informer Bat-Yalalt de la décision de la Cour d'Appel.

A cette annonce, Bat-Yalalt a fait savoir qu'il s'y attendait et qu'il était déterminé à former un recours devant la Cour Suprême.

Conclusions et perspectives

Bat YALALT ayant purgé sa peine (avec la détention préventive) a recouvré la liberté le 29 avril 2009. Il a décidé de se battre jusqu'au bout pour que son innocence soit reconnue. ASF France reste en contact étroit avec lui et ses proches.

Grâce au soutien du GIE Avocat (Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris et Conférence des Bâtonniers), ASF France a pu participer de manière directe à la défense de Bat Yalalt.

Cette expérience en Mongolie a permis de faire plusieurs constats :

- Le travail à faire pour l'édification d'une justice indépendante en Mongolie reste très important.
- L'une des priorités reste les efforts à faire pour l'affirmation de la profession d'avocat en Mongolie.

• Les personnes rencontrées lors de cette mission ont clairement exprimé leur souhait de développer une coopération de longue durée avec Avocats Sans Frontières France

Il a été possible d'engager un débat de fond avec les avocats mongols et diverses institutions et organisations sur le type de travail pouvant être mené avec eux dans différents domaines : l'éducation au droit, l'accès au droit et à la justice, le renforcement de la profession d'avocat et le développement de la culture des droits de l'Homme.



Nathalie Muller (à gauche), avocate membre d'ASF France, aux côtés des avocats de la défense lors de l'audience du 31 mars 2009.

Les missions d'urgence menées par ASF France à travers le monde sont réalisées grâce au soutien du GIE Avocat : Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris et Conférence des Bâtonniers







LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est reconnue comme organisme de formation par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité.

LES FORMATIONS D'ASF FRANCE PEUVENT ÊTRE COMPTABILISÉES AU TITRE DU DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION, SONT HOMO-LOGUÉES PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX ET PEUVENT ÊTRE PRISES EN CHARGE PAR LE FIFPL.

La formation constitue à la fois un outil visant à l'autonomisation des partenaires locaux et un instrument privilégié permettant à l'association de développer la qualité et l'efficacité de ses actions.

Ces formations sont encadrées par Marie-José Cantier-Herrmann, expert en formation et en ingénierie pédagogique : elle conçoit et anime les formations de formateurs et supervise les actions sur le terrain.

Les formations se déroulent sur deux axes

Les formations, qui font partie intégrante des programmes que développe ASF France dans divers pays, sont à destination des praticiens locaux du droit et de la justice et sont construites sur la base du double objectif du renforcement des capacités des acteurs locaux et de leur autonomisation.

Elles sont aussi à destination des praticiens intervenant dans l'action d'ASF France. Tous les intervenants suivent un cursus de formations permettant de constituer un socle commun sur la méthodologie d'intervention d'ASF France et de renforcer l'efficacité des interventions.

Le cursus de formation comprend trois grandes thématiques ...

1/ Formation des formateurs

Les intervenants d'ASF France sont amenés à participer à des missions de formation, le plus souvent, en dehors de leurs pays. La formation de formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique et une maîtrise de la pédagogie spé-cifique des adultes. Elle permet aussi de les préparer à l'intervention dans des contextes divers par l'initiation à la « négociation » interculturelle. Dans les contextes d'intervention d'ASF France, un noyau d'acteurs locaux est généralement formé à devenir formateurs pour poursuivre l'objectif de l'autonomisation des praticiens locaux.

La formation de formateurs complète comprend deux niveaux :

LES FONDAMENTAUX. Ce niveau permet d'acquérir les bases indispensables à l'action de formation et à la distinguer des exercices tels que l'enseignement, la conférence, etc.

LE RENFORCEMENT. Il permet de développer les capacités à concevoir une formation, à établir le cahier de charges d'une formation et à le mettre en œuvre.

2/ Formation à l'utilisation des Outils de l'avocat dans le champ international

Les textes internationaux protecteurs des droits de l'Homme ont la particularité de ne pas simplement créer des obligations réciproques entre Etats comme les traités internationaux classiques, mais de véritables obligations de l'Etat envers les individus, ceux-ci pouvant s'en prévaloir tant devant les instances nationales qu'internationales.

La formation sur ce thème prépare les praticiens du droit et de la justice à l'identification de ces textes, à la connaissance de leur contenu et à leur utilisation devant toutes les instances nationales et internationales appropriées. Cette formation permet également à ASF France de promouvoir les principes des droits de l'Homme qui sont au cœur de son action.

3/ Formation à la défense devant les juridictions pénales internationales

Avocats Sans Frontières France, à travers plusieurs de ses membres, a acquis un savoir et un savoir-faire utiles dans le domaine des juridictions pénales internationales. L'intervention régulière des avocats membres de l'association devant ces instances, dès les premières heures, a permis de développer une expertise sur les procédures en vigueur devant ces juridictions.

La formation sur les JPI permet de partager cette expertise avec d'autres praticiens qui souhaitent intervenir devant ces juridictions ou qui s'y intéressent à des degrés divers. Elle permet notamment aux avocats de pouvoir s'adapter aux procédures particulières des Tribunaux Pénaux Internationaux souvent fort différentes des procédures qu'ils connaissent en droit interne.

Avocats Sans Frontières France a développé une véritable ingénierie pédagogique adaptée à la formation des adultes et aux techniques d'animation de groupe. Conçue sous la forme de la formation-action, elle fait appel à des méthodes pédagogiques spécifiques, dynamiques et interactives qui permettent aux stagiaires d'optimiser l'acquisition des savoirs et savoir-faire utiles à leur propre pratique.

Les formateurs sont toujours des praticiens, ayant une riche et forte expérience, qui s'adressent à d'autres praticiens. Il s'agit de formateurs professionnels ou de praticiens du droit ayant suivi la formation de formateurs et unanimement reconnus dans leur domaine de pratique.

··· et quatre modules complémentaires

1/ Le procès équitable
 2/ Le système régional de protection des Droits de l'Homme
 3/ Les Tribunaux Ad' hoc et spéciaux

4/ La compétence universelle

Les formations sont agrées par le Conseil National des Barreaux, soutenues par le FIFPL.

Le personnel d'ASF France est formé par Uniformation et Welcome Europe.



En 2009---

Plus de 100 personnes formées en 2009, pour un total de 147 heures de formation.

Résultats :

- Des adhérents de l'association sont préparés à leur intervention sur le terrain et au travail en équipe au sein des projets.
- Les capacités des praticiens externes à l'association sont renforcées en matière des droits de l'Homme.
- Des acteurs locaux et partenaires des actions d'ASF France sont renforcés et autonomisés.

En outre, ASF France a été sollicité pour une action de formation au bénéfice des conseils devant la Cour Pénale Internationale.

Ainsi, ses formateurs praticiens spécialisés en ingénierie pédagogique et expérimentés dans l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux et auprès des Juridictions Internationales se sont rendus à La Haye pour y animer la formation des Conseils Inscrits à la demande du Greffe.



En 2010---

Voir le calendrier des formations cidessous.

Outre ces sessions déjà programmées, ASF France développera au cours de l'année 2010, comme dans le passé, des formations délocalisées au sein de différents Barreaux ainsi que des séances de sensibilisation dans les Barreaux et écoles de formations des jeunes avocats.

Par ailleurs, ASF France poursuivra ses actions de formation au sein de ses différents programmes et projets: Cambodge, Nigeria, Afrique Francophone, etc.

Janvier février Calendrier des 1 mmj vsd 1 mmj vsd 1 mmj vsd 1 mmj vsd 1 2 3 4 5 6 7 1 2 3 4 5 6 7 1 2 3 1 2 3 4 Formations 2010 4 5 6 7 8 9 10 8 9 10 11 12 13 14 8 9 10 11 12 13 14 5 6 7 8 9 10 11 11 12 13 14 15 16 17 15 16 17 18 19 20 21 15 16 17 18 19 20 21 12 13 14 15 16 17 18 FORMATION DE FORMATEURS 18 19 20 21 22 23 24 22 23 24 25 26 27 28 22 23 24 25 26 27 28 19 20 21 22 23 24 25 « FONDAMENTAUX » 25 26 27 28 29 30 31 26 27 28 29 30 29 30 31 session: 9-10 et 16-17 janvier (Paris) 2^{ème} session : 12-13-14-15 mai (Sommières) « RENFORCEMENT » août juin juillet 4-5-6 novembre (Paris) l m m j v s d l mmj vsd 1 mmj vsd 1 mmj vsd 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 LES OUTILS DE L'AVOCAT DANS LE 2 3 4 5 6 7 8 CHAMP INTERNATIONAL 8 9 10 11 12 13 5 6 7 8 9 10 11 10 11 12 13 14 15 16 9 10 11 12 13 14 15 & LE PROCÈS EQUITABLE 12 13 14 15 16 17 18 14 15 16 17 18 19 20 17 18 19 20 21 22 23 16 17 18 19 20 21 22 1^{ère} session : 15-16-17 avril (Toulouse) 21 22 23 24 25 26 27 19 20 21 22 23 24 25 23 24 25 26 27 28 29 24 25 26 27 28 29 30 2^{ème} Session: 7-8-9 octobre (Paris) 26 27 28 29 30 31 28 29 30 LA DÉFENSE DEVANT LES JURIDICTIONS PÉNALES INTERNATIONALES septembre octobre novembre décembre & TRIBUNAUX AD HOC ET SPÉCIAUX 1 mmj v s d l m m j v s d 1 mmj 1 mm v s d v s d 27-28-29-30 octobre (Paris) 1 2 3 4 5 2 3 1 2 3 4 5 6)7 1 2 3 4 5 8 9 10 11 12 13 14 7 8 9 10 11 12 8 9) 10 6 7 8 9 10 11 12 LES SYSTÈMES RÉGIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME : 15 16 17 18 19 20 21 13 14 15 16 17 18 19 11 12 13 14 15 16 17 13 14 15 16 17 18 19 AFRICAIN ET EUROPÉEN 22 23 24 25 26 27 28 20 21 22 23 24 25 26 18 19 20 21 22 23 24 20 21 22 23 24 25 26 18-19-20 novembre (Paris) 27 28 29 30 25 26 27 28 29 30 81 27 28 29 30 31

Par ailleurs, l'association tient à la formation des bénévoles aussi bien au plan juridique que méthodologique.

Cette préparation est le préalable à tout engagement dans les actions de l'association.

Outre les formations des bénévoles, l'association développe également la formation de son personnel. Les salariés sont ainsi invités à participer aux formations dispensées par l'association, mais aussi à suivre des formations professionnelles dispensées par d'autres instituts et adaptés aux besoins de chacun.

Ainsi en 2009, l'ensemble du personnel salarié a pu suivre une formation sur « Comment accéder aux fonds européens 2007-2013 directement gérés par la Commission Européenne, en particulier pour les projets de coopération extérieure » pour un total de 28 heures. Quatre salariés ont également pu bénéficier d'une formation en langue anglaise.

L'effort sur la formation du personnel sera poursuivi en 2010.

Des besoins ont été répertoriés et la recherche des moyens est en cours. Un programme de formation en vue du renforcement des capacités professionnelles de l'ensemble du personnel est en cours d'élaboration et s'étalera sur toute l'année.

Le personnel d'ASF France pourra également bénéficier des actions de renforcement dans le cadre des partenariats en cours notamment avec Microsoft France et avec les cabinets internationaux d'Avocats Clifford Chance et Allen & Overy.

LES PROJETS A VENIR---

--- AU CAMEROUN

De manière générale, le système législatif camerounais offre un cadre plutôt protecteur en ce qui concerne les droits de l'Homme.

Le Cameroun reste cependant confronté à des difficultés d'application de ce cadre législatif protecteur ; la réalité de la procédure pénale étant le théâtre de violations courantes des droits de l'Homme.

C'est donc au niveau de l'application pratique du droit et de la procédure elle-même qu'une intervention est fondamentale.

Le projet

ASF Cameroun qui s'est impliqué dans les réflexions et la vulgarisation du Nouveau Code de Procédure Pénale y a certes relevé des avancées notables, mais aussi d'importantes restrictions à l'accès à la justice ainsi que des dispositions qui ne sont pas toujours en adéquation avec les engagements internationaux du pays quant au respect des droits de l'Homme.

L'objectif central de ce projet est de favoriser un système judiciaire indépendant et équitable, garantissant l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables, notamment les plus pauvres. Le Barreau du Cameroun est également associé à ce projet.

Les travaux préalables à la réalisation de ce projet ont été menés dans le cadre du projet Réseau ASF.

Ces travux ont mené à l'élaboration d'un partenariat entre ASF France et ASF Cameroun afin de proposer une action intitulée « Accès à une justice équitable pour les populations vulnérables du Cameroun ».

Objectifs du projet

Le projet contribuera au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun à travers l'amélioration du respect des droits des justiciables.

L'objectif du projet est de favoriser le développement d'un système judiciaire indépendant et équitable, garantissant l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables, notamment les plus pauvres. L'accès de la population à une procédure pénale équitable sera accru, et le développement de bonnes pratiques permettra une réduction des violations des droits des justiciables tout au long de la chaine judiciaire.

Activités du projet

- Renforcement des capacités des avocats et autres acteurs judiciaires
- Mise en place d'un service de permanence pénale auprès du Barreau
- Information de la population sur les droits de l'Homme et les droits de la défense
- Création au sein d'ASF Cameroun d'une cellule chargée de recevoir les plaintes des personnes se plaignant d'une atteinte à leur intégrité physique ou psychique pendant l'enquê-

- 2/ Les personnes les plus vulnérables ont accès gratuitement à un avocat dans le cadre de la procédure pénale.
- 3/ La population est sensibilisée à ses droits en général, et en matière pénale en particulier.
- 4/ Les acteurs non étatiques ont renforcé leur pouvoir d'influence et de contrôle en matière d'équité de la procédure pénale.

Perspectives pour 2010

Les recherches de financements concernant ce projet vont se poursuivre au cours de l'année 2010 auprès de différents bailleurs de fonds.

Les partenaires du projet espèrent obtenir un financement au cours de l'année 2010, afin de lancer les activités de ce projet d' « Accès à une justice pénale équitable pour les populations vulnérables du Cameroun » en 2011.

Résultats attendus

1/ Les avocats et autres membres de la communauté judiciaire ont renforcé leurs capacités en matière de procédure pénale et droits de l'Homme.



Avocats, membres de l'équipe d'Avocats Sans Frontières Cameroun, été 2009.

··· AU LAOS

Le pays demeure stable politiquement depuis 1975, date à laquelle a été proclamée la République démocratique populaire lao et où fut établi le Parti révolutionnaire populaire lao. Le pays a adopté sa première Constitution en 1991, amendée en 2003.

Ces dernières années, le système judiciaire au Laos a subi une totale réorganisation, afin de s'aligner sur les normes internationales et de créer un Etat de Droit avec l'appui de l'aide internationale.

Le pays a adopté une réforme de la gouvernance en 2003 ainsi que le « Legal Master Plan » en coopération avec l'Union Européenne, prévoyant le développement du secteur judiciaire pour la période 2006-2020.

Toutefois, le système judiciaire au Laos, qui est récent, fait face à certaines difficultés: la question de la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, l'accès à un avocat gratuit, la question de la présomption d'innocence...

La situation des droits de l'Homme au Laos demeure préoccupante. En effet, les libertés d'expression, de réunion, d'association et de religion sont sévèrement encadrées.

Le pays doit s'ouvrir sur l'extérieur et se confronter à d'autres systèmes judiciaires et normes internationales. Les avocats, en tant qu'acteurs essentiels de la tenue de procès équitables et défenseurs des droits des citoyens, jouent un rôle important dans ce processus. Or, la profession d'avocat reste aujourd'hui sous-représentée au Laos et ne peut répondre aux attentes de la population.

Le projet

L'Association du Barreau du Laos, organisation semi autonome qui travaille sous la supervision du Ministre de la Justice, manque de moyens financiers et matériels nécessaires pour l'exercice et le bien-être de la profession. Afin de renforcer ses capacités, elle a montré un réel intérêt concernant les formations

complémentaires sur l'utilisation des instruments de droit national et international relatifs aux Droits de l'Homme et aux principes fondamentaux du procès équitable. Le projet a pour but de contribuer au renforcement du rôle de l'avocat individuellement, mais également en tant que membre de l'Association du Barreau du Laos, en appuy ant les activités et le renforcement des capacités de cette organisation.

Objectif du projet

Contribuer au renforcement de la profession d'avocat grâce à des formations pour une durée de deux ans sur « l'utilisation des instruments de droit national et international relatifs à la protection des Droits de l'Homme et aux principes fondamentaux du procès équitable ».

Activités du projet

Contribuer au renforcement des compétences des avocats du Laos à la fois de façon individuelle, mais également en tant que membre d'un corps professionnel représenté par l'Association du Barreau du Laos. Participer au renforcement et à la consolidation de l'Etat de droit au Laos et soutenir le développement de la société civile.

• Chaque année, deux sessions de formations de formateurs seront dispensées par l'équipe d'ASF France à un groupe de six avocats et juristes laotiens expérimentés, afin de créer un groupe de personnes ressources capables d'assurer des formations à des acteurs judiciaires. La formation couvre les volets théorique sur les méthodes pédagogiques et pratique ; chaque coformateur sera chargé d'assister les formateurs d'ASF France lors de la formation des jeunes avocats.

L'Association du Barreau du Laos sera chargée de sélectionner les formateurs Laotiens, choisis parmi des avocats et juristes expérimentés.

Un « guide du formateur », expliquant chaque étape et chaque point important de la formation sera distribué à chaque participant.

Des formations seront dispensées à deux promotions d'élèves avocats et à des avocats en exercice. Cette formation est complémentaire et vise à renforcer la formation initiale dispensée aux élèves avocats par l'Association du Barreau du Laos et la formation continue mise en place pour les avocats membres de l'Association du Barreau du Laos. De la même manière, l'Association du Barreau du Laos sera chargée de sélectionner parmi des élèves avocats et des avocats en exercice, les stagiaires qui suivront la formation. Chaque session de formation sera dispensée par une équipe d'ASF France, assistés de co-formateurs laotiens. Ces formations porteront sur « l'utilisation des instruments de droit national et international relatifs à la protection des Droits de l'Homme et aux principes fondamentaux du procès équitable ».

Les membres de l'équipe

Marie José Cantier-Herrmann, Martine Jacquin, Evelyne Boileau Brandomir, Philippe Canonne, Annie Delahaie, Laure Desforges, Ferdinand Djammen Nzepa, Nicole Dumas, Isabelle Durand, Marie-Dominique Flouzat Auba, Françoise Gautry, Marianne Lagrue, Daniel Losq, Christine Martineau, Henri Nayral de Puybusque, Alix Phiquepal, Elisabeth Rabesandratana, Ghislaine Seze, Fabienne Trusses, François Roger

Les partenaires du projet

Association du Barreau du Laos, Agence Française du Développement, Commission Européenne.







Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

AU-DELA DU TERRAIN

AU-DELA DU TERRAIN

Les événements forts de 2009

Le déménagement du siège de l'association a marqué le début de l'année 2009. Fidèle à ses origines toulousaines, ASF France a établi sa nouvelle adresse au 8 rue du Prieuré dans le centre-ville.

Il est important de remercier ici ceux sans qui cela n'aurait pu être possible : la Mairie de Toulouse et les artisans, avec à leur tête Monsieur Garcia. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation pour l'inauguration de ces nouveaux locaux.

Parallèlement aux nombreuses actions menées dans les projets, l'association participe chaque année à différentes manifestations autour des droits de l'Homme.

En 2009, des représentants d'ASF France ont pu intervenir et témoigner de leur engagement au sein de l'association, entre autres lors de :

- La conférence sur « Les problèmes de l'existence effective des droits humains » qui s'est déroulée à Toulouse, en présence de Stéphane Hessel, ambassadeur de France, ancien résistant, corédacteur de la « Déclaration universelle des droits de l'homme »;
- Le séminaire de l'Union Internationale des Avocats, dont le thème était « La défense devant les juridictions pénales internationales », à Biarritz au mois de septembre;
- Le colloque organisé à la faculté de sciences sociales de Toulouse sur le thème « Humanitaire et propagande » avec la participation de Rony Brauman, fondateur de Médecins Sans Frontières;
- Le World Justice Forum, organisé par l'American Bar Association, qui s'est tenu en novembre à Vienne, en Autriche;
- Les célébrations de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme;

ASF France est aussi souvent, à l'origine de certains événements, comme ce fût le cas en février, lorsqu'elle sollicita Koos Richelle, Directeur de la DG EuropeAid de la Commission Européenne et Stefano Manservici, Directeur de la DG Développement de la Commission Européenne, pour animer une conférence à la Sorbonne-Paris, sur le thème « Promotion de l'accès à la justice par l'Union Européenne : enjeux et perspectives ».

Il y eut ensuite un cycle de conférences organisé successivement à :

- L'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, en avril, où des avocats de l'association, investis dans le projet mené au Cambodge devant les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens, vinrent témoigner de leur action sur le thème : « Procès Khmers Rouges : quelles avancées juridiques et politiques? » ;
- Barreau de Toulouse, qui accueillit en juin, les membres de l'association pour animer une conférence sur « La Justice Pénale Internationale » :
- Barreau de Clermont Ferrand qui invita les dirigeants d'ASF France en octobre à tenir une conférence sur « La Défense devant les Juridictions Pénales Internationales » : ...

Les événements en 2010

- L'événement qui marquera incontestablement la vie de l'association en 2010 est l'organisation de la première édition de la Fête des Droits de l'Homme, qui se tiendra à Beaulieu sur Dordogne (Région du Limousin, Département de la Corrèze) le vendredi 4, le samedi 5 et le dimanche 6 juin (voir cicontre, en haut) ; avec à son programme des débats, conférences, mais aussi spectacles de danse, pièces de théâtre et concerts.
- ▶ A l'image des événements organisés à l'occasion des 10 ans de l'association en 2008, Avocats Sans Frontières France souhaite à nouveau rassembler ses membres, mais aussi ses partenaires et plus largement tous ceux qui, du monde juridique, universitaire, économique ou politique, souhaitent se joindre à l'association, autour d'une soirée de gala le 22 octobre 2010 (voir cicontre, en bas).

Des animations, concerts, diffusions de clips, témoignages, etc. viendront agrémenter cette soirée festive autour d'un repas dont les profits seront reversés à l'association.



Assemblée Générale d'ASF France en octobre 2009, en présence des membres de l'association et de représentants du Cabinet Clifford Chance Paris, de la Cour Pénale Internationale, du Département Haute-Garonne, de la Conférence des Bâtonnier, etc.

••

en 2010...

vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 juin



vendredi 22 octobre





Avocats Sans Frontières France 8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse tel. +33 (0)5 34 31 17 83 fax. +33 (0)5 34 31 17 84 info@avocatssansfrontieres-france.org www.avocatssansfrontieres-france.org